



Compte rendu de la 6^e réunion de l'Assemblée des réseaux ruraux européens

Bruxelles, 16 décembre 2019

Introduction et perspectives de la Commission	
<p>09.30 – 10.00</p> <p>Accueil et introduction</p> <p>Mario Milouchev, directeur, DG AGRI</p>	<p>Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la 6^e réunion de l'Assemblée européenne des réseaux ruraux et explique que, bien qu'il ait été invité, le commissaire Janusz Wojciechowski ne peut malheureusement pas être présent en raison du Conseil des ministres de l'Agriculture en cours. L'ordre du jour de l'Assemblée a été préparé sur la base des contributions des organisations membres de l'Assemblée, et en particulier du feedback recueilli lors des réunions du Comité de pilotage des réseaux ruraux, organisées en mai et octobre 2019.</p>
<p>Discours d'ouverture</p> <p>Mihail Dumitru, directeur général adjoint, DG AGRI</p>	<p>Mihail Dumitru souligne que les membres de l'Assemblée viennent de différents milieux et constituent les principaux partenaires de la Commission pour la mise en œuvre de la politique européenne de développement rural. Leur expérience et leurs idées sont essentielles pour garantir que la politique de développement rural réponde aux besoins et aux opportunités des communautés rurales, actuellement et dans le cadre de la PAC post-2020.</p> <p>Les réseaux bénéficient d'une capacité unique en matière de partage de connaissances et d'expériences. Compte tenu de l'introduction des plans stratégiques relevant de la PAC, qui couvriront les deux piliers de la PAC, cet échange de connaissances et d'expériences est d'autant plus important, de même que le travail en réseau en général.</p> <p>En ce qui concerne l'avenir, l'article 113 des propositions de la Commission (règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC) envisage un réseau européen unique de la PAC, accompagné de réseaux nationaux de la PAC. Les colégislateurs semblent soutenir les grandes lignes des propositions de la Commission dans ce domaine. M. Dumitru suggère de commencer le travail préparatoire concernant les futurs réseaux, en tenant compte de la série d'acteurs pertinents à travers les deux piliers et dans l'objectif d'éviter un manque de soutien aux réseaux européens ou nationaux durant la transition entre les deux périodes de programmation.</p> <p>Par rapport au fait que le FEADER ne sera plus couvert par le règlement portant dispositions communes (RPDC), M. Dumitru indique que cela ne signifie pas qu'il n'y aura aucune complémentarité avec d'autres Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). Les États membres seront invités à expliquer leur approche pour garantir cette complémentarité et les délimitations entre les fonds dans leurs accords de partenariat et plans stratégiques relevant de la PAC. M. Dumitru souligne également qu'une coordination et des synergies robustes seront nécessaires, car la PAC ne pourra pas répondre à elle seule à tous les besoins des zones rurales. Il déclare que les instruments financiers et le DLAL seront étroitement alignés et que les dispositions légales au titre du RPDC s'appliqueront également au FEADER. En ce qui concerne LEADER, en particulier, il y aura une possibilité d'approche plurifonds simplifiée pour le DLAL, par rapport à laquelle les règles du fonds principal s'appliqueront. Des informations sont fournies sur les priorités politiques de la Commission, en particulier le pacte vert</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

<p>Q&R</p>	<p>pour l'Europe, qui marque le début du parcours de l'Europe en vue de devenir le premier continent neutre en carbone d'ici 2050, et les stratégies connexes en faveur de la biodiversité et « de la ferme à la table », la finalisation de la PAC post-2020, le renforcement du système des indications géographiques, une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts ainsi que le développement d'une vision à long terme pour les zones rurales. Les agriculteurs et les populations rurales ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de ces objectifs ambitieux et la PAC sera ici centrale.</p> <p>Le représentant de l'Association LEADER allemande demande à la Commission de réfléchir aux besoins spécifiques de ses membres et se dit inquiet qu'un réseau unique ne soit pas efficace. Le représentant du COPA-COGECA s'enquiert des modalités de gouvernance du futur réseau de la PAC.</p> <p>M. Dumitru répond qu'aucun problème substantiel n'a été soulevé par rapport à la proposition de la Commission pour le futur réseau de la PAC lors du processus de codécision. Par conséquent, la Commission n'envisage aucun changement majeur, mais le processus est désormais entre les mains des colégislateurs. Il confirme que l'objectif est de maintenir les spécificités existantes dans le futur réseau et sa gouvernance, afin de répondre aux différents besoins et degrés d'implication des parties prenantes.</p>
<p>Cadre législatif de la PAC</p>	
<p>10.00 – 11.00</p> <p>Cadre législatif de la PAC – Gaëlle Marion, DG AGRI</p>	<p>Gaëlle Marion de la DG AGRI présente un état des lieux de la réforme de la PAC, en ce compris les récents développements au Parlement et au Conseil européens. Elle rappelle que les États membres auront la possibilité de fixer leurs propres priorités dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC. Sa présentation s'appuie sur les informations fournies au Comité de pilotage des RR en octobre 2019 et attire l'attention sur le travail en cours concernant le nouveau pacte vert, ainsi que sur la proposition de législation transitoire de la Commission, qui vise à assurer la continuité du soutien de la PAC en 2021 et à faciliter la transition vers le nouveau cadre de la PAC.</p>
<p>Q&R</p>	<p>Une séance de Q&R suit la présentation. Les participants soulèvent la nécessité de maintenir un cadre « commun » pour la PAC. Ils discutent des périodes d'éligibilité des dépenses pour le cycle de programmation actuel (2014-2020), en ce compris les paiements pour les modalités de réseautage rural et les GAL. Ceux-ci, ainsi que d'autres paiements liés à la PAC, seront soutenus par les fonds encore disponibles dans le cadre de la période restante de mise en œuvre des actuels PDR ou par les futurs accords transitoires.</p> <p>Le rôle des réseaux ruraux dans le partage des expériences et réussites en matière de mise en œuvre de la PAC est souligné. En 2020, les activités du REDR et du PEI-AGRI continueront à orienter les préparatifs en vue du futur cadre de travail en réseau de la PAC.</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

Auto-évaluation des réseaux ruraux	
<p>11.30 – 12.30</p> <p>Auto-évaluation des réseaux ruraux, Sari Rannanpää, Point de contact du REDR</p>	<p>Sari Rannanpää présente un aperçu des conclusions émergent de l'auto-évaluation 2019 des réseaux ruraux. Celui-ci reflète des informations connexes fournies au Comité de pilotage des RR en octobre. Ces conclusions révèlent l'importance des réseaux ruraux tant pour les États membres que pour les organes de l'UE.</p>
<p>Auto-évaluation des réseaux ruraux, Point de contact du REDR</p>	<p>Les participants se répartissent en trois groupes de travail pour discuter des recommandations clés identifiées par le Comité de pilotage des RR au sujet du rôle et de la gouvernance du futur réseau européen de la PAC : renforcer la participation; améliorer la qualité de la politique; accroître la sensibilisation.</p>
<p>13.45 – 14:00</p> <p>Feedback sur les ateliers de la matinée et discussion</p>	<p>Les groupes de travail ont identifié des occasions de déployer le potentiel des réseaux ruraux. La nécessité de l'échange de connaissances dans le nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC a été soulignée, par exemple en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aidant toutes les parties prenantes à comprendre correctement leurs rôles, objectifs et points de vue respectifs tout au long du cycle de vie du programme; • encourageant les parties prenantes agricoles qui seront impliquées dans la mise en œuvre des aspects liés au FEAGA des plans stratégiques relevant de la PAC à participer davantage aux activités de mise en réseau. Cela inclut les services de conseil des États membres, les responsables des autorités de gestion et le personnel des agences de paiement chargées du premier pilier; • coordonnant différents aspects du soutien de la PAC qui sont complémentaires, en particulier le soutien aux objectifs climatiques et environnementaux de la PAC; • partageant des bonnes pratiques tout au long du cycle de vie du programme pour l'ensemble des objectifs de la PAC, en ce compris des pratiques pertinentes provenant d'autres fonds de l'UE ou nationaux. Les Rural Inspiration Awards sont considérés comme un outil particulièrement efficace à cette fin. Les résultats de projet, la gestion de programme, la qualité de la politique et l'évaluation sont des sujets importants devant être couverts; • exploitant au mieux les technologies et techniques de communication pour accroître la portée et les retombées positives de la PAC, ainsi qu'en permettant un ciblage thématique amélioré. Cela inclut une utilisation accrue des langues des EM, de la technologie multimédia, des réunions en ligne et des événements satellites nationaux;

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

	<ul style="list-style-type: none"> • garantissant l’inclusivité des réseaux ruraux au niveau de l’UE et des EM, qui doivent rassembler toutes les parties prenantes socioéconomiques et environnementales pertinentes; • adoptant des cadres de mise en réseau flexibles, qui permettent aux États membres de réagir aux nouveaux défis qui pourraient émerger au cours d’une période de programmation. <p>À la fin de la session, le président déclare que l’Assemblée considère que l’autoévaluation 2019 est terminée. Les résultats des groupes de travail seront inclus dans le rapport d’autoévaluation, qui sera finalisé et publié sur le site web du REDR en temps voulu.</p>
--	--

Gouvernance des réseaux européens : réflexions sur l’expérience des structures actuelles des RR et sur les besoins post-2020

<p>14:00 – 15:15</p> <p>Gouvernance des réseaux européens</p> <p>Giuliana Keller, DG AGRI</p> <p>Antonella Zona, DG AGRI</p>	<p>Giuliana Keller et Antonella Zona présentent un état des lieux des actuelles modalités de gouvernance des réseaux ruraux européens, couvrant différents organes et acteurs. Antonella Zona explique la différence entre les modalités de gouvernance et les structures distinctes de soutien au travail en réseau financées par l’assistance technique de l’UE. Les présentations mettent en avant des suggestions formulées par le Comité de pilotage des RR en octobre concernant les futures structures de gouvernance des réseaux. Les participants à l’Assemblée forment des groupes de travail pour discuter de leurs priorités et des paramètres des futures structures de gouvernance des réseaux ruraux dans le cadre de la nouvelle PAC. La discussion est organisée autour de scénarios proposés lors du Comité de pilotage des RR en octobre.</p>
<p>15:45 – 16:00</p> <p>Feedback sur les ateliers de l’après-midi et discussion</p>	<p>Le feedback des participants à l’Assemblée soulève des questions concernant l’avenir : Comité de pilotage ; Assemblée ; sous-groupes potentiels :</p> <p>Comité de pilotage - son rôle pourrait rester centré sur de l’amélioration de la mise en œuvre de la politique actuelle et future. Une réunion annuelle, axée sur l’identification des priorités thématiques pour le réseau européen de la PAC, est jugée suffisante. La supervision par le Comité de pilotage des activités thématiques et des sous-groupes est considérée comme utile. Les membres pourraient inclure des membres « tournants » représentant différents groupes de parties prenantes de la PAC. L’importance de maintenir un rapport équitable entre les besoins des parties prenantes du FEAGA et du FEADER est soulignée.</p> <p>Assemblée - elle devrait conserver son rôle stratégique et consultatif. Elle pourrait également avoir un rôle plus politique concernant des thèmes majeurs tels que le pacte vert ou la stratégie « de la ferme à la table » – et ne pas seulement valider le travail des RR, mais l’inspirer. Une réunion annuelle est suggérée, qui pourrait regrouper des informations institutionnelles à des aspects pratiques et des idées inspirantes tirées des <i>success-stories</i> de la PAC. Une autre suggestion consiste à combiner l’Assemblée annuelle avec un événement de mise en réseau permettant</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

	<p>des échanges plus informels. L'ensemble des membres souligne l'importance de garantir que les réunions de l'Assemblée apportent toujours de nouvelles perspectives, avec une réelle valeur ajoutée, aux membres. Une mise en réseau renforcée avec d'autres parties prenantes impliquées dans le développement de l'Europe rurale pourrait générer d'autres avantages. Cela pourrait avoir des répercussions sur l'adhésion à l'Assemblée. Ainsi, l'adhésion pourrait être plus ouverte, avec davantage de membres nommés par les sous-groupes.</p> <p>Sous-groupes – les deux sous-groupes actuels, LEADER/DLAL et Innovation, sont considérés comme pertinents et nécessaires pour orienter les activités de mise en réseau axées sur le DLAL et l'innovation dans le cadre du futur réseau de la PAC. L'ensemble des membres conviennent que le rôle des sous-groupes devrait être de proposer des sujets pour le travail du réseau dans les prochaines années et de soumettre des suggestions à l'Assemblée pour validation. La gouvernance de la mise en réseau liée à l'innovation devrait tenir compte du nouvel objectif transversal de modernisation de la PAC et du fait que l'innovation est pertinente pour tous les objectifs spécifiques de la PAC. De nombreux membres soulignent le rôle clé du réseau de la PAC au sein du SCIA et la nécessité pour la gouvernance future d'en tenir compte, c'est-à-dire d'inclure de manière appropriée les acteurs de l'innovation rurale dans l'organe de gouvernance lié à l'innovation. Plusieurs suggestions concrètes de sous-groupes thématiques sont formulées : sur le développement rural et LEADER/DLAL, sur les écosystèmes/le climat et sur l'innovation. La nécessité d'intégrer les sujets et parties prenantes des premier et deuxième piliers dans les sous-groupes est aussi exprimée.</p>
<p>Aperçu des activités des RR et actions pour 2020</p>	
<p>16:00 – 16:45</p> <p>Activités des RR pour 2020</p> <p>Activités du Point de contact du REDR, Paul Soto, Point de contact du REDR</p> <p>Activités de la Mission d'appui à l'évaluation, Hannes Wimmer, Mission d'appui à l'évaluation</p> <p>Activités du Point de service PEI-AGRI, Véronique</p>	<p>Paul Soto présente les activités du Point de contact du REDR (PC) prévues en 2020. Elles reflètent les priorités du PC (priorités de renforcement des compétences : soutien à une mise en œuvre plus efficace et simplifiée des programmes, renforcement des RRN et des CAR, et LEADER/DLAL) et les priorités thématiques spécifiques (zones rurales intelligentes et compétitives, transition vers une économie plus verte, ainsi que promotion de l'inclusion sociale et priorités thématiques complémentaires).</p> <p>Hannes Wimmer présente les priorités 2020 pour la Mission d'appui à l'évaluation du REDR, notamment : soutien aux exercices d'évaluation, enseignements tirés des évaluations de 2019, fourniture d'outils pratiques pour l'évaluation ex post, ainsi que développement des capacités de suivi et d'évaluation post-2020.</p> <p>Véronique Rebholtz présente les principales priorités du Point de service du PEI-AGRI en 2020, notamment : favoriser un écosystème d'innovation agricole prospère, promouvoir l'innovation dans la gestion des ressources naturelles et l'amélioration de la résilience agricole, ainsi que renforcer les chaînes de valeur agricoles au sein d'une économie circulaire et neutre en carbone. Les autres priorités incluent le travail en réseau des groupes opérationnels, l'élargissement</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte

<p>Rebholtz, Point de service PEI-AGRI</p>	<p>et la consolidation du réseau PEI, ainsi que la coopération avec les réseaux ruraux et le soutien à la gouvernance.</p>
<p>Prochaines étapes & clôture</p>	
<p>16:45 – 17:15</p> <p>Prochains événements et activités</p> <p>Remarques finales Mario Milouchev</p>	<p>Lors de la session finale, les participants informent l'Assemblée de leurs événements à venir.</p> <p>Goran Šoster partage des informations sur le travail récent du Parlement rural européen. Kirsten Birke Lund présente la vision de l'Association européenne Leader pour le développement rural (ELARD) concernant l'avenir de l'approche LEADER/DLAL et les résultats de la conférence ELARD 2019.</p> <p>En réponse à une question sur la « vision à long terme pour les zones rurales », le président explique que la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a chargé le commissaire Wojciechowski de sa préparation, en coordination avec la vice-présidente Šuica et avec la participation de la commissaire Ferreira. Les quatre principaux défis sont l'accès aux services, l'exode rural, la connectivité et la pauvreté. La préparation de cette vision devrait être précédée d'une consultation élargie des parties prenantes rurales, d'un rapport de cartographie de l'exode rural (fin mars) et d'un rapport sur le vieillissement (dernier trimestre de 2020). Le développement de la Vision rurale est attendu en 2021.</p> <p>Compte tenu du succès des Rural Inspiration Awards présentés lors de l'événement networX, le président rappelle aux participants qu'une nouvelle compétition sera lancée en 2020. Elle sera axée sur la bioéconomie et le changement climatique. Les CAR seront contactées et encouragées à soumettre des bonnes pratiques et des exemples de projet.</p> <p>En ce qui concerne l'auto-évaluation des réseaux ruraux, le président répète que l'Assemblée considère que l'auto-évaluation 2019 est terminée et que le rapport sera finalisé et publié sur le site web du REDR en temps voulu.</p> <p>Il salue les réflexions et idées intéressantes des membres de l'Assemblée sur les modalités de gouvernance du futur réseau de la PAC, que la Commission examinera avant de formuler ses propositions en temps voulu.</p> <p>Pour terminer, le président remarque que les discussions de la journée étaient axées sur l'avenir et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité des services au titre des actuels PDR, qui se poursuivront jusque fin 2023 (ou 2024 pour les EM qui ont choisi de les prolonger). Il remercie tous les participants pour leurs précieuses contributions, et toutes les personnes qui ont aidé à organiser l'Assemblée.</p>

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte